

REGION DE L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA
COMMUNE DE ROUA
COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



FAR NORTH REGION
MAYO-TSANAGA DIVISION
ROUA COUNCIL
COUNCIL TENDERS BOARD

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° 001 YAC/REN/DMT/CIPM-ROUA/ AG/2025 DU 21 MARS 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS HOSPITALIERS DES CENTRES DE SANTE
INTEGRE DE MADAKONAI ET DE GOLIBAI, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-
ROUA DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Financement : Budget d'Investissement Public (MINSANTE) – EXERCICE 2025

Imputations Budgétaires: _____

Autorisation de dépense : _____

Délai d'exécution : Deux(02) Mois

Objet de la Consultation

Le Maire de la Commune de Roua, Maître d'Ouvrage, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère de la santé publique, un avis de consultation pour L'EQUIPEMENT EN MATERIELS HOSPITALIERS DES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE MADAKONAI ET DE GOLIBAI, Arrondissement de SOULEDE-ROUA, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.

DESIGNATION DU PROJET	LOCALITE	MONTANT TTC DU MARCHE (F CFA)	MONTANT D'ACHAT DU DAO (F CFA)	CAUTION DE SOUMISSION (F CFA)	ARRONDISSEMENT	DEPARTEMENT
EQUIPEMENT EN MATERIELS HOSPITALIERS	CSI DE MADAKONAI	10 000 000	10 000	200 000	SOULEDE-ROUA	MAYO-TSANAGA
	CSI DE GOLIBAI					

1- Consistance des prestations

Les prestations sont relatives à la livraison des fournitures pédagogiques et scolaires suivantes.

1- Matériels médicales ;

2- Appareils médicaux

2- Participation et Origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés ou groupement d'entreprises agréées de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine de livraison des fournitures pédagogiques et scolaires ou toute autre forme des fournitures et remplissant les conditions prévues par la Réglementation en Vigueur.

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 001 YAC/REN/DMT/CIPM-ROUA/ AG/2025 DU 21 MARS 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS HOSPITALIERS DES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE MADAKONAI ET DE GOLIBAI, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Par le présent avis de consultation, les prestataires intéressés sont invités à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

3- Financement

Les prestations, objet du présent avis, sont financées par le Budget d'Investissement Public du (MINSANTE), Exercice 2025, pour un coût estimatif de **DIX MILLIONS (10 000 000) francs CFA TTC.**

4- Consultation du dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, la cotation peut être consultée aux heures ouvrables à la Commune de Roua.

5- Acquisition du Dossier de Consultation

Le dossier de cotation peut être obtenu à la Commune de Roua dès publication du présent avis de consultation, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **DIX MILLES (10 000) francs CFA** auprès de la **Recette Municipale de la Commune de ROUA.**

6- Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en **deux(02) volumes** ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- **Volume 1** : Dossier Administratif et description technique (enveloppe A)
- **Volume 2** : Dossier Financier (enveloppe B)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermées et scellées portant uniquement la mention de l'avis en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre de l'avis et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

7- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies lisibles marqués comme telles, conformes aux prescriptions de l'avis de la cotation devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, à la Commune de Roua, au plus tard le **18 AVR 2025** à **14** Heures, heure locale et devra porter la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° 001 /AC/REN/DMT/CIPM-ROUA/ AG/2025 DU 12/11/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR
L'EQUIPEMENT EN MATERIELS HOSPITALIERS DES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE
MADAKONAI ET DE GOLIBAI, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA DEPARTEMENT
DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

Financement : Budget d'Investissement Public (MINSANTE) – EXERCICE 2025

Imputations Budgétaires: _____

Autorisation de dépense : _____

Délai d'exécution : Deux(02) Mois

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° _____ /AC/REN/DMT/CIPM-ROUA/ AG/2025 DU _____ EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS HOSPITALIERS DES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE MADAKONAI ET DE GOLIBAI, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SOULEDE-ROUA DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

9-Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à de **deux cent mille francs CFA (200 000)** de francs CFA, ils sont égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absent. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Le cautionnement de soumission sus évoqué timbré au tarif en vigueur et établi par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances respectera la Lettre Circulaire no 000019/LC/MINMAP du 05 /06/2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation de cautionnement sur les Marchés Publics.

10-Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **18 AVR 2025** à **15** heures précises dans la salle de réunions de la Commune de Roua, en présence des soumissionnaires.

11- Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette cotation, le délai de réponse est fixé à **VINGT (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de la cotation.

12- Délai d'exécution des prestations

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des matériels est de Deux (02) Mois. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, date de **signature de votre contrat**.

13- Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- **1^{ère} étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque Soumissionnaire;
- **2^{ème} étape :** Vérification des documents attestant que le soumissionnaire possède les qualifications requises pour des prestations similaires lors des trois dernières années (PV de réception provisoire, 1^{er} et dernière page de la lettre commande);
- **3^{ème} étape :** Vérification des offres financières des prestataires après confirmation des justificatifs d'au moins trois (03) prestations similaires des trois (03) dernières années précédentes prestations et dont les offres ont été reconnues administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1- Pièces administratives

- a) Dossier incomplet;
- b) Pièce falsifiée;
- c) Absence de caution ou non-conformité de la caution avec visa de la CDEC.

13.1.2- Justificatifs des précédentes prestations

- a) Fausse déclaration,
- b) Documents falsifiés;

13.1.3- Offre financière

- a) Offre financière incomplète,
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

14- Attribution du marché

Le Maire de la Commune de Roua Maitre d'ouvrage, Autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée conforme, aura été évalué la moins-disant après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme à la cotation.

15- Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date fixée pour la remise des offres.

15- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Roua.

Ampliations :

- MINMAP/DGMI/YDE (pour compte rendu) ;
- GOUVERNEUR EXTREME-NORD (pour compte rendu) ;
- PREFET/MT (pour compte rendu) ;
- DDMAP/MT (pour information)
- DDMINEPAT (pour suivi)
- ARMP (pour publication au JDM) ;
- SOPECAM (pour publication dans Cameroon tribune)
- Président CIPM/CR ;
- SPM/MT (pour archivage) ;
- DDMINSANTE/MT (pour suivi)
- CRTV (station régionale pour diffusion) ;
- Radio communautaire Mokolo pour diffusion ;
- Affichage pour affichage) ;
- CHRONO/ARCHIVE : (pour mémoire).

